NOTE AU RÉDACTEUR : Les mots entre crochets [ ] doivent être modifiés. Effacer les crochets dans la version définitive.

NOTE AU RÉDACTEUR : Utiliser le FORMULAIRE DE SOUMISSION "F" - Prix unitaire (Section 00 41 44) pour les soumissions fondées uniquement sur des prix unitaires.

NOTE AU RÉDACTEUR : Les marchés à prix unitaire doivent être utilisés dans le cadre de projets où les quantités de matériel et de main-d’œuvre sont inconnues pour la portée des travaux (comme le terrassement ou la remise en état du béton, etc.). La portée doit être clairement définie et doit décrire chaque unité requise. Les experts-conseils doivent coordonner tous les contrats à prix unitaire avec le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

NOTE RÉDACTEUR : On a recours le moins possible aux marchés à prix unitaires puisqu'ils sont difficiles à administrer et que l'appel d'offres connexe est complexe. Les marchés à prix unitaire doivent uniquement être utilisés sur instructions écrites du Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

NOTE AU RÉDACTEUR : Adapter à l'appel d'offres.

NOM DU SOUMISSIONNAIRE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministre des Transports et de l’Infrastructure

Province du Nouveau-Brunswick

Fredericton, (Nouveau-Brunswick)

# PRIX DE LA SOUMISSION

## JE/NOUS, le ou les soussignés, après avoir soigneusement examiné tous les documents contractuels et examiné le site et les conditions affectant les travaux, soumissionne/ soumissionnons par les présentes, offre/offrons de conclure un contrat et accepte/acceptons de fournir l'ensemble du matériel, de la main-d’œuvre, de l'équipement et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux conformément à toutes les exigences des documents officiels d'appel d'offres, pour la somme forfaitaire de :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 (Inscrivez le montant en chiffres. Le montant ci-dessus est en devises canadiennes et il exclut la TVH)

## Le prix contractuel estimatif doit être la somme des produits des quantités estimatives et des prix unitaires appropriés du Barème des prix unitaires. En cas de divergence ou d’erreur de calcul entre le prix à l’unité et le prix total dans une soumission, l’entité acquéresse recalcule le prix total en prenant comme facteur le prix unitaire qui y est donné en vue de l’évaluation.

NOTE AU RÉDACTEUR : L'article 1.1.3 s'applique uniquement aux projets dont la valeur estimative du marché est de 500 000 $ et plus. Supprimer l'article 1.1.3 lorsque la valeur estimative des projets est inférieure à 500 000 $ ou dans le cas des projets "sur invitation". Coordonner avec la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS et la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

## J'inclus/NOUS incluons aux présentes un cautionnement de soumission d'un montant correspondant à dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission.

NOTE AU RÉDACTEUR : Le paragraphe 1.1.4 s'applique seulement aux projets de valeur estimative inférieure à 500 000 $ ainsi qu'aux projets "sur invitation". Il doit être supprimé lorsque les projets sont de valeur estimative de 500 000 $ et plus.

NOTE AU RÉDACTEUR : Modifier l'article 1.1.4 conformément au gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments et aux exigences de la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS et la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES. Le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments peut limiter la garantie de soumission à un « cautionnement de soumission seulement » même si le projet est inférieur à 500 000 $, selon les exigences du projet.

## J'inclus/NOUS incluons aux présentes un cautionnement de soumission, un chèque certifié, une traite bancaire, un mandat ou une lettre de crédit de soutien irrévocable d'un montant correspondant à dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission.

## Je confirme (nous confirmons) avoir examiné tous les addendas relatifs à cet appel d’offres et ma (notre) soumission comprend la main-d’œuvre, les matériaux, etc., prévus ou implicites dans lesdits addendas.

# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

## Dans le bordereau ci-dessous, les soumissionnaires doivent soumissionner pour chaque article listé.

NOTE AU RÉDACTEUR : Voici des exemples de prix unitaires. Modifier en conséquence.

**Prix unitaire n°1**

.1 Conduite d'eau principale de 1.3 m de diamètre

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_x 100 mètres linéaires = \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$

(montant écrit en chiffres) (total écrit en chiffres)

**Prix unitaire n°2**

.2 Excavation du substrat rocheux

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_x 250 mètres cubes = $\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$

(montant écrit en chiffres) (total écrit en chiffres)

(Les montants ci-dessus sont en devises canadiennes et ils excluent la TVH. Un montant d'argent doit être inscrit même si le chiffre est 0.00$)

NOTE AU RÉDACTEUR : Ne pas toucher aux exigences de la clause de certification de sécurité. Supprimer seulement pour les projets "Sur Invitation".

# CERTIFICATION DE SÉCURITÉ

## Je reconnais/Nous reconnaissons qu'il faut fournir un certificat de sécurité en construction conformément à la Section 01 35 30 - Exigences de la Santé et sécurité et j'ai/nous avons joint une "Lettre de bon état" de la NBCSA, ou un document équivalent approuvé, comme preuve de conformité pour tous les projets dont la valeur de soumission est supérieure à 100 000 $.

# DÉBITEUR

## Je reconnais/Nous reconnaissons que les soumissions qui contiennent une fausse déclaration quant au statut de débiteur du soumissionnaire, et les soumissions de débiteurs pourraient, à l’entière discrétion du ministre, être immédiatement exclues. Consultez la section 00 22 13 – INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX SOUMISSIONNAIRES, article 1.9 “DÉBITEUR”.

# CONVENTION

## JE conviens/NOUS convenons également que cette soumission doit demeurer « ouverte à l'acceptation » et irrévocable jusqu'à vingt-et-un (21) jours après le jour fixé pour le dépouillement des soumissions.

NOTE AU RÉDACTEUR : Retirer l'article « Allocation monétaire » lorsqu'il n'y a pas d'allocation monétaire précisée. Confirmer avec le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments. Coordonner avec l'article « Allocations » de la Section 01 00 01 EXIGENCES GÉNÉRALES PROPRES AU PROJET.

## Je reconnais/Nous reconnaissons l'allocation monétaire précisée à la Section 01 00 01 EXIGENCES GÉNÉRALES PROPRES AU PROJET et j'atteste/nous attestons que nous l'avons incluse dans le prix de notre soumission.

NOTE AU RÉDACTEUR : Insérer la date d'achèvement du projet dans l'espace fourni à cet effet. S'assurer que la date d'achèvement est raisonnable et coordonnée avec le gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

## Je conviens/Nous convenons que les travaux seront substantiellement terminés et que le bâtiment sera prêt à être occupé par le Maître de l'ouvrage au plus tard le [jour mois année].

## J'ai/Nous avons lu la version la plus récente du document de « Devis type » disponible sur la page Internet de la province du Nouveau-Brunswick décrite dans la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS, et dans la section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

NOTE AU RÉDACTEUR : Supprimer le paragraphe sur le plan de contrôle et de prévention des infections lorsqu’il n’est pas requis. Modifier en conséquence le cas échéant. La plupart des projets qui exigent ce type de plan sont réalisés dans les hôpitaux et les foyers de soins. En cas de doute, confirmer auprès du gestionnaire de projet.

## Je reconnais/Nous reconnaissons les exigences relatives à la prévention/contrôle des infections tel que requis dans la section 00 43 00 INFORMATION SUPPLEMENTAIRE.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 NOM DE L'ENTREPRISE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 ADRESSE CODE POSTAL

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 N° DE TÉLÉPHONE ADRESSE COURRIEL

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

 Ce\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_jour de/d'\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 (jour) (mois) (année)